

Délibération n°24

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 29 juin, le conseil communautaire, convoqué le 23 juin 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
23 juin 2021

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
07 juillet 2021

**Objet : Multiples ruraux :
autorisation de signature des
baux commerciaux**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
Mme GRENIER Arlette, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme BERTHELEMY a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis
- Mme DE MARCHI Véronique a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M GRENET Daniel a donné pouvoir à M PECOUL Pierre
- M IMBERT Didier a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M PECOUL Pierre
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne
- Mme ROUSSEL Sandrine a donné pouvoir à Mme GRENET Michèle
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à Mme DUPONT Laurence
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à M DESMARETS Pierre

- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire suppléante

Absents :

- Mme PANIAGUA Murielle
- M RAYMOND Vincent

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M DUCHÉ Dominique

Rapport n°24 – Multiples ruraux : autorisation de signature des baux commerciaux

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),

Considérant les actions de développement économique conduites par Riom Limagne et Volcans dans le cadre de la redynamisation des centre-bourg,

Considérant l'étude interne relative au montant des loyers actuellement appliqués pour les multiples ruraux présents sur le territoire de la communauté d'Agglomération (10 établissements),

Considérant l'importance du service et des commerces sur les territoires ruraux,

Considérant la nécessité de renouveler les baux des trois commerces suivants arrivant à échéance :

Commerce	Adresse	Exploitant	Montant du loyer mensuel	Fin du bail actuel
Boucherie de PAUGNAT	Rue du Commerce, lieu-dit Paugnat 63410 CHARBONNIERES-LES-VARENNES	Florian DE SOUSA	483 € HT	31 juillet 2021
Boulangerie de PAUGNAT	42 Route de Volvic, 63410 CHARBONNIERES-LES-VARENNES	Christophe VORILHON	570,14 € HT	31 juillet 2021
Bar de Paugnat	Rue de l'Eglise 63410 CHARBONNIERES-LES-VARENNES	Louis SAHUT	320,55 € HT	31 juillet 2021

Considérant la cession du fond de commerce de la boulangerie d'Enval à Monsieur COURTIOL le 31 mai 2021 et la proposition de conclure avec lui un nouveau bail commercial pour une durée de 9 ans aux conditions identiques à celles de l'ancien preneur, en intégrant une exonération de loyers pour les quatre premiers mois du bail afin de faciliter cette installation :

Commerce	Adresse	Exploitant	Loyer mensuel
Boulangerie d'ENVAL	1 Avenue de la libération 63530 ENVAL	Aymeric COURTIOL	484,22 € HT

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué à l'économie, à l'emploi et à l'attractivité, et à l'unanimité, décide :

- **De reconduire les baux commerciaux des multiples ruraux boucherie de Paugnat, boulangerie de Paugnat, et bar de Paugnat,**
- **De maintenir les loyers inchangés,**
- **De conclure avec Monsieur COURTIOL un bail commercial pour la boulangerie d'Enval intégrant une exonération des quatre premiers mois de loyer,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes notariés pour le renouvellement de ces baux et tout document ayant trait à cette affaire.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 30 juin 2021**

Le Président

Frédéric BONNICHON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).